

La question sociale a-t-elle une signification?

Daniel Dagenais

Number 24, 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1002284ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1002284ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie - Université du Québec à Montréal

ISSN

0831-1048 (print)

1923-5771 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Dagenais, D. (1995). La question sociale a-t-elle une signification? *Cahiers de recherche sociologique*, (24), 223–247. <https://doi.org/10.7202/1002284ar>

La question sociale a-t-elle une signification?

Analyse critique

Daniel DAGENAI

Cet article devait, à l'origine, constituer la recension du *Traité des problèmes sociaux*¹ publié récemment par l'IQRC, sous la direction de Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin. En affrontant l'exigence de rendre compte sérieusement d'un ouvrage aussi important et imposant, quelque 1200 pages et pas moins de 73 collaborateurs parmi lesquels il faut distinguer les trois responsables (Dumont, Langlois et Martin), une «équipe de spécialistes et de chercheurs s'étant réunis deux fois» (on n'en dit pas plus) et les collaborateurs ordinaires, bref, en m'efforçant d'en parler comme d'un ouvrage, d'en signaler l'unité d'un objet ou en tout cas celle d'une problématique, cela a donné le présent article, lequel comporte deux défauts majeurs: il est trop considérable pour être qualifié de simple recension; il est trop dépendant de l'ouvrage considéré pour assumer de façon entièrement autonome ce qu'il annonce pourtant comme son propos: *la signification de la question sociale*. Ceux que ces deux défauts rebutent d'emblée feraient mieux d'abandonner tout de suite la lecture de ce texte.

Pour les autres, voici comment j'aborde le sujet. D'abord, une présentation de l'ouvrage: son objet, sa composition et son économie générale. Dans un deuxième temps, je m'attache au traitement qui y est fait de la question sociale en examinant la problématique que présente Fernand Dumont en introduction et la thèse de la «fragmentation des problèmes sociaux» que soumet Simon Langlois en conclusion. En passant, on verra le décalage évident entre le projet tel qu'il fut conçu à l'origine et sa réalisation. Finalement, puisque l'ouvrage est à sa manière un portrait de la «communauté» universitaire québécoise étant donné le nombre de personnes qui y ont contribué, j'ai essayé d'en fixer les traits en une typologie qui se veut au moins une manière un peu systématique de parler d'un certain nombre d'articles.

¹ F. Dumont, S. Langlois et Y. Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, IQRC, 1994, 1164 p.

Le *Traité*

Commençons par donner une idée de l'ouvrage à qui n'a pas encore vu ce gros livre sur les rayons. Comparable au *Traité d'anthropologie médicale* publié par l'IQRC en 1985, tant par sa carrure de dictionnaire que son allure de somme définitive sur le sujet, le *Traité des problèmes sociaux* se veut un portrait de la société québécoise sous l'angle de ses problèmes sociaux. Il peut aussi être rapproché de l'ouvrage *Le Québec en jeu* publié aux Presses de l'Université de Montréal en 1992, sous la direction de Gérard Daigle avec la collaboration de Guy Rocher: même projet sommatif, sans parler des champs de préoccupation qui sont pratiquement superposés (travail, population, condition féminine, santé et services sociaux, famille, etc.), la différence de perspective à travers laquelle ils sont abordés (défis par opposition à problèmes) n'étant absolument pas décisive.

Si le projet d'un tel traité se trouve justifié par les accointances historiques particulières entre la sociologie et les problèmes sociaux et par l'inexistence d'une étude exhaustive sur le sujet, propre au Québec (dit Simon Langlois), le fait de s'être aperçu tant de la continuité de la discipline que de l'inexistence d'un ouvrage semblable n'est relevé par personne. Quant à la composition de l'ouvrage, elle ne reçoit qu'une justification à la pièce. Yves Martin, à qui a incombé la responsabilité d'en expliciter l'économie générale, évoque tantôt l'exemplarité du lien entre pathologie sociale et pathologie individuelle pour justifier un *domaine*, celui des «facteurs sociaux de la maladie» (ce «lien» ne devrait-il pas s'appliquer à tous les problèmes?), tantôt l'objectivité sociale d'un domaine définie par une pratique instituée (déviance), et tantôt arrondit les coins en conférant à une section une cohérence qu'elle assume difficilement (hypofécondité, sous-développement régional et vieillissement de la population auraient à voir avec «la structure sociale en tant que telle» tout autant que l'habitation et l'environnement).

Quarante-cinq articles sur les problèmes sociaux, regroupés tantôt autour de *thèmes* (aménagement et population, facteurs sociaux de la maladie), tantôt autour de *types* de problèmes (déviance, marginalité et exclusion, inégalités sociales et économiques, conflits de valeurs, problèmes de participation), et neuf articles traitant de l'intervention face aux problèmes, soit de bas en haut (les «solidarités communautaires»), soit de haut en bas («les politiques»), forment l'ensemble des contributions à l'ouvrage.

Les 54 articles sont encadrés, et à vrai dire dominés, par deux textes importants: l'introduction de Fernand Dumont et la conclusion de Simon Langlois. L'introduction et la conclusion paraissent flotter au-

dessus du livre. Dumont s'élève souverainement au-dessus de la mêlée en n'entrant en discussion avec à peu près aucun des collaborateurs (ce qui n'est pas une faute). Et s'il est clair que ses réflexions, sur lesquelles je reviendrai, ont nourri les travaux préparatoires au volume, il est aussi clair qu'elles n'ont pas réussi à infléchir l'ensemble des contributions dans le sens de la problématique du social esquissée en introduction. Quant à la conclusion de Simon Langlois, elle est une manière de réconciliation *a posteriori* avec un ouvrage à propos duquel il formule, on le verra, des critiques fondamentales. Et si, effectivement, on doit conclure avec Langlois à la «fragmentation des problèmes sociaux», on doit souligner que cette thèse n'est prise en charge par personne dans le particulier des articles.

Le traitement de la question sociale

L'article de Dumont mérite d'être examiné amplement, car il dessine ni plus ni moins le projet d'une reconstruction théorique de la genèse sociale réelle, diverse mais unifiée, des problèmes sociaux, démarche désignée comme «socio-pathologie» et comparée à la «psycho-pathologie». Quelle est l'idée de Dumont? Elle peut être exprimée par une question: À quelle unité rapporter la diversité des problèmes sociaux puisque, s'ils sont divers, ils ne sont pas disparates (on peut en faire des types) et que, bien que divers, ils sont tous issus d'une même société?

Dans cette «Approche des problèmes sociaux», il est d'abord franchement question de *pathologie sociale*, ce qui implique au moins deux choses: d'abord que les problèmes dont il est question, si individuellement vécus soient-ils, manifestent, à la manière de symptômes, un malaise dans la société (même un suicide, pour rappeler une idée importante dans l'histoire de la sociologie); en second lieu, puisque ces problèmes nous parlent de la société, c'est à ce titre qu'ils doivent être abordés: du point de vue de leur signification sociale (lorsqu'ils changent, lorsqu'ils apparaissent ou disparaissent, lorsqu'ils s'aggravent, et ainsi de suite).

Un problème social nous dit immédiatement qu'une portion de la réalité est ainsi découpée comme réalité-à-changer, car on ne reconnaît pas un problème social pour ne rien en faire. Il y a là tout un programme d'action sur la société. À l'inverse, un simple écart statistique, une simple «dénivellation» empirique n'est pas pour autant assimilable à un problème social (il n'y a pas de problème social du taux moindre d'auto *per capita* à Montréal par rapport à Laval). Il n'est donc jamais question de fait mais d'écart à la norme, ce qui signifie que le problème social ne ressortit pas uniquement à des conditions objectives.

C'est cette conception *sociologique* (pour dire un gros mot) de la pathologie sociale qui se dégage de l'article de Dumont et qui définit le projet tel qu'il fut conçu. Le *Traité* devait d'ailleurs s'intituler «Traité de pathologie sociale». Or, comme Yves Martin l'écrit dans sa présentation, cette «suggestion n'a pas fait l'unanimité chez nos collaborateurs» (l'intuition originelle de la sociologie n'est plus très en vogue). Conçu à l'origine, c'est-à-dire en 1991, comme un traité de pathologie sociale, «qui se rattache, on le sait, à la tradition sociologique française» (Martin), l'ouvrage se révèle être finalement très américain ou très anglais-canadien en offrant un répertoire des problèmes sociaux tels que la recherche les envisage, problèmes qui, sous la plume des divers collaborateurs, ne parviennent pas toujours à trouver leur ancrage social, se contentant d'être un regroupement de problèmes individuels qui, s'ils témoignent d'une «influence» sociale (exemple: les classes), ne comportent aucune signification sociologique.

Revenons à la problématique de Dumont. Il construit une typologie des problèmes sociaux dont chaque type renvoie à une certaine «conception» de la réalité sociale. Ce qui n'est pas rien, on en conviendra. En voici les principales articulations. J'attire d'abord l'attention sur le *rapport* entre «conception du social» et «type de problème social», mise en relation autour de laquelle s'articule la réflexion de Dumont, et je reproduis un long passage pour que cette relation soit claire.

Ainsi s'achève mon rapide parcours. Conformément à mon hypothèse de départ, l'examen a suggéré effectivement une dérive parente des conceptions du social et des positions de la norme. Dans la vision *organique*, la norme est une loi de fonctionnement du réel. Avec l'*ordre social*, la norme représente un dédoublement du réel; l'univers du droit se superpose à un autre et il est aussi concret que lui. En passant au *contrôle social*, la norme se mue en un ensemble de valeurs productrices du réel. Plus loin, la société comme ensemble de biens collectifs soumis au *partage* place au premier plan la norme de l'égalité. Enfin, la collectivité comme réseaux de *participations* érige en norme la faculté qu'ont les personnes de contribuer à l'édification de leur société [...]. Les critères de l'anormalité s'étaient en parallèles: dysfonctionnalité, délit, anomie, inégalité, exclusion... (p. 9).

Plusieurs remarques doivent être faites sur cette typologie. En premier lieu, il est clair qu'une telle «dérive parente des conceptions du social et des positions de la norme», pour reprendre l'expression de Dumont, ne reconnaît de problèmes sociaux que de la société. C'est exprimer, au sens fort, l'idée de pathologie sociale. La société «fabrique» les problèmes sociaux que les individus éprouveront, elle a même prévu les formes de l'anormalité. En second lieu, en dépit de toutes les ré-

servez dont Dumont parsème son texte, il y a là un effort pour parvenir à une typologie qui soit complète dans le détail et cohérente dans l'ensemble. On comprend mal, à cet égard, comment on peut terminer une telle typologie par des points de suspension! Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le *Traité*, les types de problèmes catégorisés par Dumont ressortent clairement des chapitres projetés de l'ouvrage.

Malgré son caractère éclairant, et le haut niveau de réflexion qui s'y manifeste, cette typologie laisse néanmoins une certaine obscurité sur ce que Dumont appelle, curieusement, «un même champ de construction des phénomènes», c'est-à-dire un même niveau de réalité à laquelle il est possible de rapporter tant les conceptions du social que les conceptions de la norme et de l'anormalité. Car si on peut associer une sorte de problème (p. ex., un délit) à une sorte de conception de la société (p. ex., un ordre institué juridico-politiquement), il faut un univers commun d'où dérivent conception et problème type. Dumont parle de «champ de construction des problèmes sociaux» pour désigner ce «lieu», jamais nommé, d'où proviennent conception du social et norme associée, et de «dénivellation» pour éclairer une dimension particulière productrice d'un type de problème particulier (p. ex., «une deuxième dénivellation du champ est toute proche de la conception organique que je viens d'évoquer»). Soyons franc, au risque d'être choquant: l'expression de «dénivellation» ne signifie rien, ni sociologiquement ni historiquement. Il s'agit d'une image, une image dont la connotation topographique suggère une dimension sociale — épistémique? historique? structurelle? idéologique?, on ne sait pas — qui, tout en étant dimension, de son propre chef, appartient à un ensemble unitaire appelé «champ de construction des phénomènes» à propos duquel on se demande pourquoi il ne reçoit pas le nom banal de société, définie par contre en son type historique, incluant cette propension à problématiser le social.

Je voudrais suggérer qu'il y a là un impensé. Qu'est-ce, par exemple, qu'une «conception du social»? Comment se réalise-t-elle? Quel est son lieu d'ancrage dans la société, son mode d'existence? Comment comprendre la coexistence de plusieurs conceptions du social dans une même société? S'agit-il de conceptions renvoyant à des façons historiques de se représenter la société qui coexisteraient aujourd'hui d'une manière stratifiée? Ou renvoyant à des niveaux hiérarchisés d'action sur la société? À des niveaux d'historicité, comme chez un Touraine? Comment, par ailleurs, «passe»-t-on d'un niveau à un autre, comme quand Dumont écrit: «En passant au contrôle social...»? Que signifie le *plus loin* dans «Plus loin, la société comme ensemble de biens collectifs...»? Plus loin dans l'histoire? Dans l'analyse? On ne sait pas. En une seule question: En réalité, qu'est-ce que ce «même champ de construction des phénomènes»? Je dirai: C'est un type de société qui

tend à problématiser le réel, à se donner un programme d'action sur elle-même, mais peut-être davantage une certaine orientation prise par cette société, moderne. Je ferai une digression pour éclairer mon propos.

Pour plusieurs auteurs de ce *Traité*, le caractère non spontanément problématique de leur objet n'est jamais aperçu et ils comprennent le problème social dont ils s'occupent comme relevant uniquement de «conditions objectives». Quand l'inégalité est si omniprésente qu'on pourrait y voir une norme, le propre devenir-anormal de l'inégalité est loin d'aller de soi! Pour que les fameuses conditions objectives qui recèlent l'inégalité la décèlent, il faut une société où la valorisation de l'égalité ait pris cette tournure qui rende insupportable la vue des pauvres. Ce qui ne s'est produit ni dans l'Antiquité, ni avec l'avènement du christianisme, ni au Moyen Âge, ni à la Renaissance, ni, ajouterai-je, dans la première modernité. Car pour que l'égalité se donne comme objet la question sociale, il faudra attendre la fin du XIXe siècle. Et la réalisation de l'idée d'égalité dans la question sociale ne devrait pas être considérée comme un fait brut dépourvu de signification en lui-même ou permettant de célébrer l'esprit critique (lire: militant) de la sociologie. Il y a là une dérive non prévue et non nécessaire de l'idée d'égalité qui a été, pour employer le langage de la contestation des années soixante, «récupérée» par le système, toute la question étant de savoir de quel système il s'agit. Ou alors c'est Arendt qui a raison: la révolution française a opéré le subvertissement de la question politique en question sociale!

Manifestement, la signification particulière de la question sociale, au regard du destin spécifique qu'elle confère à la société moderne, n'a pas été envisagée dans le projet de ce *Traité* au sortir duquel elle demeure entière. Cette question du *social* semble n'avoir qu'un versant politique: la seule chose qui est problématique dans tout ça est l'établissement du *Welfare State*, saisi du seul point de vue du développement de l'État. Et encore, la question n'est traitée que partiellement, et d'une manière incidente, dans un article que quelque chose de plus ponctuel préoccupe: la crise actuelle des interventions de l'État (Réjean Landry et Vincent Lemieux, «Les politiques: dilemmes des interventions de l'État-providence»).

Qu'on ne se méprenne pas sur la portée de cette critique. Je ne dis pas: Les directeurs de ce *Traité* mettent de l'avant une vision positiviste de leur objet, ou quelque chose du genre. Rien de tel. Je dis: Il semble aller de soi que la question sociale surgirait des tréfonds de l'idée d'égalité. Même si Dumont, en introduction, évoque Tocqueville «qui voyait dans le bien-être un produit des classes moyennes», on comprend mal comment toute une société s'est «classe-moyennisée». L'existence

brute de cette question, qui nous a donné l'État social, la «participation» à la société à titre de bénéficiaire (voir le chapitre VII, intitulé «Problèmes de participation» où il est essentiellement question de services, et donc d'une «participation» à la société à titre de bénéficiaire), et qui a pavé la voie à la montée des sciences sociales, cette contingence surprenante demeure inaperçue. Pourtant, n'y a-t-il pas lieu de se laisser surprendre par le fait que le bien-être, comme souci et comme appareil, ait pris dans nos sociétés de telles proportions? Comment croire qu'effectivement la croissance prodigieuse du domaine de la santé et du bien-être social résulte de conditions objectives, qu'il y ait objectivement assez de malades et de problèmes pour rendre compte de ce qu'un tel besoin ait créé un tel service? La prolifération actuelle de la maladie-de-la-santé est-elle étrangère à ce premier développement? Et que penser de ce formidable repli sur soi, même pas individualiste, même pas introspectif, mais égocentriste par rapport à l'objet le plus incommunicable et le plus idiosyncratique: le corps propre? Que penser aussi de la montée de la science sociale parallèlement à la question sociale? Question d'esprit critique?

Ce serait faire la fine gueule, toutefois, que de s'appesantir sur ces remarques critiques qui n'ont de sens qu'à vouloir approfondir une discussion que l'on n'a pas lancée soi-même. La seule conséquence pertinente de cet impensé en ce qui a trait au projet qui nous occupe, le *Traité*, c'est d'avoir orienté l'ouvrage vers une *thématique* plutôt que vers une *problématique*, à partir d'un postulat implicite qui voudrait que, si les problèmes peuvent changer, il n'en va pas de même du monde qui les a fait naître.

Les travaux préparatoires à la publication de l'ouvrage ont dû se dérouler ainsi: on a discuté autour d'une problématique, probablement le texte de Dumont, on s'est réunis, on a décidé de thèmes, on a sollicité des collaborations sur ces thèmes en demandant aux auteurs ce qui avait été fait et ce qui restait à faire. Il est clair qu'on ne leur a pas demandé: Que signifie d'abord le fait que telle ou telle portion de la réalité apparaisse comme problème social? Bref, on ne leur a pas demandé de problématiser leur objet avant de s'attarder à ses transformations. L'eût-on fait que cela aurait sans doute posé des problèmes, comme en a posé l'idée sociologique fondamentale de pathologie sociale «qui n'a pas fait l'unanimité chez nos collaborateurs». Si certains adoptent cette démarche critique, c'est de leur propre initiative, de telle façon que, après la lecture du livre, on a la désagréable impression que la théorisation et l'interprétation ont été des domaines réservés aux directeurs de publication sans, bien sûr, que cette division du travail n'ait été planifiée par personne.

La thèse de la «fragmentation des problèmes sociaux»

L'oubli signalé, s'il rend difficilement compréhensible la place qu'a prise la question sociale dans notre société et la trajectoire prise du même coup par la société moderne, n'empêche pas pour autant de comprendre ce qu'il est advenu de ladite question une fois son existence reconnue. La principale contribution du *Traité* se trouve là et, ne serait-ce que pour cette raison, son existence est déjà devenue essentielle. Plus exactement, elle se trouve en conclusion de l'ouvrage, dans l'idée de «fragmentation des problèmes sociaux» qui signifie ni plus ni moins l'éclatement de l'objet auquel cet ouvrage aura été consacré. Le grand mérite du *Traité*, c'est d'arriver à ce constat, mais c'est très largement un mérite personnel attribuable à Simon Langlois qui y parvient au prix d'une incroyable mise à distance des diverses collaborations sur lesquelles il fonde son verdict. En fait, il les traite davantage comme des symptômes du problème que comme des enseignements à son sujet. Chargé de ficeler les contributions en un commentaire conclusif, ce qui, expérience faite, s'avère fort difficile, Langlois conclut pratiquement à la nécessaire redéfinition des catégories qui président à l'analyse. Son verdict final est bien exprimé par le passage suivant (p.1125):

Au risque de surprendre quelque peu, il nous semble nécessaire de rappeler l'importance du travail théorique sur les problèmes sociaux. Les problèmes sont-ils bien posés? Quels sont les postulats sous-jacents? Et surtout, de quelle façon peut-on parvenir à établir des liens entre des problèmes sociaux trop souvent analysés de façon isolée? *Ne faudrait-il pas redéfinir autrement la pauvreté, la violence, les inégalités socio-économiques et bien d'autres questions?* (Je souligne.)

Je ne sais pas si la radicalité de cette conclusion saute aux yeux du lecteur. Voyez: Langlois a dirigé la publication d'un ouvrage au sortir duquel il conclut qu'il faut redéfinir les catégories qui président (auraient dû présider?) à l'analyse! Cela est énorme comme constat!

Cela est d'autant nécessaire que, comme l'écrit Langlois, «la seule référence à des conditions objectives ne suffit pas à jeter les bases de l'émergence d'un problème social» (p. 1111). Si cela est vrai en général, cela l'est d'autant que «les problèmes sociaux relèvent de plus en plus de la logique des groupes d'intérêts et de pression» (p. 1114). Pourtant, «force est de constater que les collaborateurs de ce *Traité* ont, dans l'ensemble, accordé moins d'attention explicite aux mécanismes mêmes de construction des problèmes comme objets de revendication et qu'ils ont surtout insisté sur l'analyse des conditions objectives» (p. 1115). Et encore (p. 1113):

Les processus complexes de construction subjective des problèmes sociaux sont dans l'ensemble peu connus et peu étudiés. Cette remarque critique, que l'on trouvera formulée dans les textes de Colette Parent et de Christopher McAll, entre autres, à propos de leurs objets d'étude, *mériterait sans doute d'être étendue à l'ensemble des problèmes sociaux analysés dans cet ouvrage.* (Je souligne.)

Est-ce assez clair? Poursuivons. Dans la mesure où «la façon même de construire les problèmes sociaux est en train de changer» (p. 1114), qu'il y a lieu de parler d'un «éclatement des conditions objectives dans plusieurs directions» (p. 1109), et qu'on «observe une sorte de dérive des problèmes sociaux vers des groupes à problème», n'y a-t-il pas lieu de se surprendre de ce que les «analystes» en viennent à considérer une «revendication, le plus souvent basée sur l'énoncé d'un droit particulier» comme un problème social? Langlois y va d'un jugement assez tranchant (p.1116):

Que le grand public en vienne à considérer les problèmes sous cet angle, rien sans doute de plus normal. Mais que penser des analyses des spécialistes? Définir ainsi les problèmes d'abord à partir des clientèles ne risque-t-il pas *d'enliser l'analyse dans une impasse?* (Je souligne.)

Ce qui est précisément désigné par Langlois, c'est le fait que l'intuition sociologique de base a très mauvaise presse dans les cercles sociologiques. Le plus loin qu'on est prêt à aller dans cette direction, quand on y va, c'est dans la reconnaissance que la société «influence» l'individu et que le mode dominant de cette influence s'appelle «les classes sociales». Pour dire les choses autrement, si la plupart des sociologues croient, avec Proudhon, que les hommes produisent la toile, le lin et toutes choses du genre et que cette activité est déterminante (plus ou moins), ils ne croient pas, avec Marx, qu'ils produisent leurs propres rapports sociaux, de la même façon qu'ils produisent tout le reste.

Taxer cette attitude de «positiviste», ce serait presque faire une fleur à ceux qui s'y tiennent. Car le positivisme a déjà été un slogan, une bannière, une cause, bref une valeur qui poussait à la compréhension. Les catégories de pensée léguées par le marxisme, et qui ont servi en leur temps à critiquer le naturalisme, ont été à leur tour naturalisées. Positivisme, peut-être, mais positivisme désidéologisé, dé-dynamisé, devenu *matter of fact*. C'est comme ça, point à la ligne. On est prêt à admettre qu'il y a plus de fous, ou plus de malades, «dans la classe ouvrière» mais non que la folie ou la maladie sont des catégories sociales. Et on peut maintenant faire cela en citant Foucault!

Il n'y a pas un domaine, en tout cas au Québec, où la sociologie ait fait meilleure carrière qu'en sociologie de la santé. C'est tellement vrai

qu'il paraît aller de soi qu'un tel *Traité* y consacre un chapitre. D'où ce domaine tire-t-il sa souveraine dispense de légitimation? La prolifération de l'objet-santé n'est redevable d'aucune autocritique, c'est quelque chose qui est dépourvu de signification, c'est un fait qui appartient au mouvement de la science et non au mouvement de la société. On accueille comme fait positif une redéfinition de la santé aux conséquences considérables comme celle de l'Organisation mondiale de la santé, qui en fait un état de bien-être physique, psychique et social sans réfléchir au fait qu'il n'y a pas une personne au monde qui jouisse d'un tel «capital-santé»!

En tenant pour acquis l'existence domaniale de la santé, on est aveugle à l'extension prodigieuse de cette catégorie sociale et sociologique de la «santé» à des champs de la pratique humaine qui n'ont jamais été considérés comme en relevant. Un exemple: la maladie mentale. Traitée en institution ou hors de celle-ci, par des omnipraticiens tout autant que par des spécialistes, sans oublier les thérapies de toutes sortes, individuelles ou collectives, la «folie», telle qu'elle fut définie à l'âge classique à travers une opposition dans le cadre de laquelle les deux termes (raison et folie) trouvaient leur sens relatif, la «folie» donc est redéfinie pratiquement comme un état universel que tout le monde «a» en plus ou moins grande quantité!

La raison moderne n'a pas plus d'existence positive que la folie. Et on pourrait dire la même chose d'une série d'oppositions modernes: le privé et le public, la nature et la société, etc. La redéfinition de cette opposition, comme dans le cas de la folie, à travers sa déconstruction réelle, pratique, est une sortie du paradigme moderne. On est rendu ailleurs, socialement parlant, lorsque la pratique sociale qui se donne pour objet la maladie mentale tend à considérer chacun d'entre nous comme plus ou moins «malade mental».

La même chose doit être dite à propos de l'exclusion sociale qui résulte de l'incapacité contemporaine à unifier toute une société à partir de la catégorie de «travail» (unification qui a déjà mené à la restructuration d'une ancienne forme de société de services et de rapports de dépendance personnels en une société de classes par la même catégorie de «travail»). Ce phénomène contemporain passe entièrement inaperçu dans cet ouvrage, tant et si bien que Langlois est obligé de remettre les pendules à l'heure, en conclusion. La chose est d'autant plus surprenante que, pour quiconque a suivi l'itinéraire intellectuel de Simon Langlois, cela veut dire qu'il n'a pu «imposer» à personne une contribution sur un sujet qui lui tient à cœur!

L'insouciance à l'égard de la construction sociale de la réalité a comme autre conséquence de créer des problèmes sociaux dépourvus

d'objets réels. Peut-on sérieusement parler du problème social de l'exclusion des personnes âgées? Du problème social de l'exclusion des handicapés? Signaler des «carences de l'habitation» est-ce bien désigner un problème social ou simplement un indice de la pauvreté? Y a-t-il du sens à faire surgir l'exclusion en affirmant que «toute norme exclut», de telle sorte que «tout le monde est exclu et tout le monde exclut à un moment donné», ou que «recourir à la norme, à la règle, c'est donc vouloir abolir toute différence» (p. 712), tout cela pour justifier le fait de parler des handicapés comme des exclus? Et que dire d'un problème social qui, avouera l'auteur de l'article en conclusion, est «largement méconnu» (p. 448)? À ce compte-là, on n'a pas fini d'en découvrir, ni d'avoir besoin de spécialistes pour s'en occuper!

Langlois conclut à la fragmentation des problèmes sociaux et tire de cette conclusion la nécessité de redéfinir les catégories à partir desquelles les problèmes sociaux sont appréhendés (ce qui est discutable), comme je conclus que la signification de la question sociale n'a pas été envisagée, comme Martin conclut dans sa présentation que, «au fur et à mesure qu'on progressera dans la lecture et l'étude de ce *Traité*, on ne manquera pas d'être frappé par l'intensité des liens qui existent entre la culture et les problèmes sociaux», nous projetant en plein Canada français! Bref, il y en a pour tous les goûts! Et c'est sans doute une conclusion à tirer de la lecture de ce *Traité*: il y en a effectivement pour tous les goûts! Ce qui me ramène à un jugement annoncé un peu plus haut: le projet d'une réflexion synthétique sur la société québécoise, par le pied de ses problèmes sociaux, a échoué en partie parce que la réalisation en a été confiée à une «communauté» universitaire trop éclatée pour mener à terme un tel projet.

Sous cet angle, la lecture du *Traité* est édifiante. Si vous voulez savoir à quoi ressemble la «communauté» universitaire québécoise sans fréquenter un colloque de l'ACFAS ou de l'ACSALF, achetez le *Traité* qui, soit dit en passant, malgré son format, n'est pas si cher, et lisez-le d'une couverture à l'autre. Vous verrez que s'y côtoient de véritables exposés magistraux et des propos d'une insignifiance accablante; de patients et méthodiques ouvrages de comparaison à côté de prétentieux et superficiels exercices de *name dropping*; des petits morceaux d'esprit spirituel à côté d'esprits aliénés à la mesure des choses dépourvues de quelque signification que ce soit; il y en a qui parlent de pathologie sociale, utilisant à la manière d'un lapsus le nom du *Traité* qui n'a pas été retenu, alors que d'autres se demandent si leur «problème» social est social ou individuel; et ainsi de suite.

Comme il m'apparaissait impossible de commenter chacun des articles, j'ai organisé mes commentaires sous la forme d'une typologie qui se veut un portrait de la «communauté» universitaire.

Une typologie des articles en guise de portrait de la «communauté» universitaire québécoise

Les contributions magistrales

Le *Traité* s'ouvre sur une contribution magistrale de Jacques Henripin, qui me donne l'occasion d'en former un type. Le caractère magistral d'un exposé peut être défini ainsi: il tient à la pleine assumption, par l'auteur, de la position de celui qui est censé savoir et qui donc enseigne, et pas principalement à l'ampleur de la question traitée. La motivation concomitante est simplement *de vouloir tout comprendre*. Que cette passion s'attache à une discipline entière (démographie, Henripin), à une problématique globale (comment appréhender les problèmes sociaux, Dumont), à un objet total (ici, l'objet total «problème social» de Langlois), à une problématique liée à un petit domaine d'intervention (drogues illicites et criminalité, Brochu) a au fond peu d'importance. Ce sont là des professeurs et ils enseignent, leur passion de comprendre voulant toujours se communiquer elle-même.

Prenons un exemple. Henripin aborde le problème, qui relève effectivement de la pathologie sociale (il commet le lapsus d'utiliser le titre qui n'a pas été retenu!), de l'hypofécondité. Et tout y est: les plus récentes données statistiques sur le problème, doublement relativisées par comparaison historique et par mise à jour de la construction des instruments de mesure qui les révèlent, toujours partiellement; la datation précise du phénomène et sa mise en relation avec d'autres phénomènes concomitants qu'il s'interdit d'ériger au rang de cause, mais qu'il mentionne pour enrichir le portrait du phénomène dont la compréhension fait toujours appel à l'interprétation; les acquis de la discipline en passant par les contributions spécifiquement québécoises à celle-ci; la justification normative de l'insertion du problème au registre de la pathologie sociale (un peu comme si une société décidait de ne plus être). Il englobe tout, même ce qui reste à comprendre qui se trouve au moins désigné. Henripin s'alarme de la situation et s'il sait que tous ne le font pas, il n'en pense pas moins. Il discute, polémique, juge. Il n'est pas un des auteurs qu'il évoque qui ne se mérite un jugement, positif ou négatif. Par là se manifeste une volonté de comprendre qui est toujours à l'œuvre, qui ne se donne pas de répit en ayant encore un programme d'avance pour continuer. Si on l'écoutait, la démographie engloutirait toutes les disciplines dans son projet²!

² En 1962, à l'occasion d'un colloque organisé par la revue *Recherches sociographiques*, Henripin lançait l'appel à la constitution pure et simple de la discipline démographique (qui n'est au fond qu'un immense programme de recherche). En trente ans et sous sa gouverne, c'est chose faite! Aussi, quand il formule maintenant le projet d'y intégrer «les économistes, les psychologues et les sociologues, pour ne

Comme c'est l'assomption pleine de la position de celui qui sait qui détermine l'insertion dans la partie «contributions magistrales» de la typologie, l'envergure du sujet est de moindre importance. Tout comme, d'ailleurs, le fait d'être en accord (ou non), subjectivement parlant, avec l'un ou l'autre article. Quand, au sortir d'un article où on a l'impression d'avoir eu un cours sur le sujet par un bon professeur, le désaccord affleure, on se dit que s'il y a matière à désaccord, c'est qu'au fond il y a matière à discussion. Il n'y a pas de raisons, non plus, d'être *a priori* en accord ou en désaccord avec l'envergure du sujet. Tout est dans la *relevance* de la question, comme disent les Américains.

Par exemple, la drogue pousse-t-elle au crime? C'est une bonne question. Serge Brochu a fait de l'éclaircissement de cette question, liée directement à l'intervention auprès des drogués ou des criminels, c'est selon, sa propre responsabilité. Et il nous livre un petit bijou dans le genre. Première évidence: il y a d'abord trop de «drogués» pour ce qu'il y a de criminels, comme il y a trop de criminels qui n'ont jamais «sniffé» une ligne ni vu un joint de leur vie. Les gros caïds ne touchent pas à la drogue qu'ils revendent en grande quantité, et ce n'est pas chez les prostituées de carrière qu'on trouve des cocaïnomanes. Brochu démontre très bien que l'association de la drogue à la criminalité tient à deux facteurs: la nécessaire insertion dans un réseau potentiellement criminel en raison du fait que la revente est criminalisée (ce qui n'a rien à voir avec une quelconque propriété criminogène de la substance); ensuite, en raison de la signification sociale attachée à la consommation de drogue. Et lorsqu'on s'attache à cette signification, force nous est de constater qu'elle varie selon les utilisateurs. Les effets des drogues sont trop idiosyncratiques pour induire quelque comportement déterminé que ce soit. Le plus loin qu'on puisse aller dans l'association de la drogue à la criminalité, selon Brochu, c'est de signaler une homologie de signification entre, par exemple, «sniffer» de la coke, se prostituer et vendre du hasch, éléments associés à un même style de vie, mais qui peuvent aussi bien revêtir une autre signification et se retrouver ensemble ou séparément. Au sortir d'un tel article, on a l'impression de s'être fait assener des évidences avec un certain plaisir. Cela tient sans doute à ceci: il a fallu que l'auteur soit guidé par un solide sens commun pour déconstruire au préalable le fatras insensé de corrélations non significatives avant de parvenir à des évidences qui, à cette étape, ne sont plus seulement vraies: elles sont devenues réjouissantes!

mentionner que les disciplines qui sont le plus susceptibles de contribuer à ces questions», on en tremble presque!

Les humbles chercheurs

Il faut souligner que la plupart des collaborateurs à cet ouvrage s'associent à l'idée très moderne selon laquelle le savoir s'incarne dans la communauté des savants, idée qui détermine le type de contribution qu'ils apportent à ce *Traité*. La *croyance* en la valeur de la science, qui est autre chose que le jugement sur la validité de ses opérations, est encore très vivace, et elle l'est chez beaucoup.

C'est sans grande assurance que j'ai intitulé «humbles chercheurs» cette catégorie, par crainte d'en froisser certains. C'est surtout au fond pour souligner la valeur d'un certain type de recherche qui se voit elle-même comme une contribution au grand œuvre de la science. Les deux termes sont d'ailleurs solidaires: il faut qu'il existe une communauté de scientifiques, ne serait-ce que virtuellement, pour que vouloir y apporter sa contribution fasse du sens, et c'est parce que seule la communauté réunie des savants *sait* que la contribution est humble. L'humilité dont il est question ne concerne donc ni l'objet, ni l'ampleur du sujet, ni la valeur des résultats de la recherche. Elle concerne le rapport posé *a priori* entre le destinataire et le destinataire, pour employer les catégories de la sociocritique. Le ton des articles tient au mode d'insertion du destinataire dans la «communauté» universitaire: il s'agit d'un *état de la recherche*. Puisque seule la communauté sait, on ne peut que faire état de tout ce savoir, avec toutes les nuances et toutes les comparaisons qu'il faut.

Vous leur donnez un sujet, et ils sont au poste. Prenez Denise Lemieux, qui a été deux fois sollicitée pour contribuer à ce *Traité*. Un de ses articles porte sur la violence conjugale. L'article précédant le sien devait porter sur la violence familiale, mais comme l'auteur a soustrait de son propos la violence envers les enfants, le deux articles traitent du même sujet. Ils citent à peu près les mêmes sources, dont une étude américaine qui est *l'étude* sur le sujet. Ils partagent une dizaine de titres en bibliographie. Le *Traité* nous offre donc un instrument de comparaison inespéré. Résultat: l'article de Lemieux éclipse totalement le précédent à tous points de vue. On se demande bien pourquoi on a publié les deux³!

³ Comparons, par exemple, leur exposé sur l'ampleur du phénomène. Au sortir de l'article de Lemieux, on connaît: les données, leur source, leur caractère très extrapolé, les raisons pour lesquelles il en est ainsi. On sait donc les limites de ce que l'on sait. L'auteur qui la précède cite les mêmes chiffres, dit qu'ils ont été mis en doute et laisse le lecteur là-dessus. Résultat: on a l'impression qu'il sait, mais nous, on ne sait pas. En passant, les deux auteurs prennent le même espace pour traiter de l'ampleur du phénomène, soit respectivement 37 et 36 lignes!

On peut dire que Lemieux nous livre, sur la violence conjugale, un excellent état de la question. État de la question: ce que la communauté scientifique sait sur le sujet. Sa propre contribution: mettre en perspective, et donc relativiser, ce que l'«on» sait. Comment? En braquant ses feux sur l'objectivation sociale du phénomène considéré. Concrètement: la sensibilisation contemporaine à la violence conjugale, sa problématisation sociale (problème social) est tributaire du combat social mené par les femmes. C'est comme ça que cette réalité fut socialement objectivée et c'est par là qu'on la connaît. Il s'ensuit que «les recherches québécoises sur la violence conjugale sont surtout de type exploratoire, s'appuyant en majorité sur le recours à des méthodes qualitatives et l'utilisation de faibles échantillons» (p. 349). Son propos n'est donc pas immédiatement le phénomène en lui-même, mais les conditions de son appréhension, qui sont en même temps celles de son objectivation sociale, donc réelle.

La question demeure cependant entière quant à savoir à quoi exactement on a affaire: Phénomène nouveau? Recrudescence d'une violence séculaire des hommes à l'égard des femmes? Malgré de multiples réserves, Lemieux incline franchement à situer la violence actuelle dans le prolongement de la violence du passé. Elle consacre une section au «silence du passé sur les femmes battues», mais les faits relatés peuvent être interprétés dans un sens contraire au sien. Les procès en séparation intentés en Nouvelle-France au XVIIe siècle, où «les voies de fait sont présentes» ne témoignent-ils pas de la réprobation de la violence comme de son existence? Et que dire de ce que, dans la France ancienne, «la collectivité et la loi limitaient cette violence en excluant les blessures et la cruauté», en dépit de l'imprécision des critères?

Cette façon de recourir à l'histoire soulève un problème relatif à l'explication sociologique. Ce problème, particulièrement évident dans tous les articles portant sur la violence, a trait à la *cause* des phénomènes et se manifeste notamment par une recherche de *causes historiques*.

Deux caractéristiques s'attachent au phénomène de la violence familiale qui permettent de la singulariser. Elle s'exerce d'abord dans une société où la violence a perdu toute légitimité. C'est bête à dire, mais le droit de correction a déjà été permis, par les mœurs comme par la loi. La violence, comme moyen d'éducation, a déjà été légitimée. Au XVIIe siècle, à l'Université d'Oxford en Angleterre, lorsqu'un étudiant était reçu *Master of Grammar*, on lui remettait une verge et la cérémonie de remise des diplômes comportait une séance de flagellation qui, on n'ose pas le dire, était symbolique. À la fin des années soixante, au Québec, la «strappe» ou la «banane» était encore une pratique courante dans les écoles, et la plupart de ceux qui écrivent dans ce *Traité* doivent

se rappeler que fumer en cachette ou briser une vitre, ça «méritait une volée». En second lieu, cette violence ne correspond pas, dans ses formes, à l'exercice d'une quelconque autorité. Les enfants qui, par exemple, se retrouvent à l'hôpital brûlés ou mutilés et littéralement battus n'ont pas reçu une «grosse volée» parce qu'ils auraient été vraiment «trop tannants». La forme de la violence dont ils sont victimes indique qu'il s'agit davantage de torture que de correction. Et il n'y a aucun lien entre leur propre comportement et le traitement qu'ils subissent, *aucune relation reconnaissable*: de leur point de vue, la violence est imprévisible; du point de vue de leurs parents, elle est le déversement d'un ressentiment sans objet précis, non intentionnellement choisi. Ils sont la victime incidente d'un ressentiment qui se déverse sur eux, pour ainsi dire accidentellement. Et c'est terrible.

Avant de brandir ses instruments de mesure, il faut tâter le pouls d'un phénomène, être sensible à sa véritable dimension pour des humains. Prendre acte, par exemple, de la signification humaine de la transgression du tabou de l'inceste. Il ne fait aucun doute que tous les éléments du «portrait» du père incestueux doivent être mis en lumière pour contribuer à la compréhension du phénomène et à l'intervention. C'est ce à quoi s'appliquent Camil Bouchard, Marie-Chantal Gauthier, Raymond Massé et Marc Tourigny dans un excellent article intitulé «Les mauvais traitements envers les enfants». Parmi les «éléments qui pousseraient les hommes à agresser sexuellement un enfant», ils énumèrent les suivants: expériences sexuelles négatives dans l'enfance, utilisation du matériel pornographique lors de la masturbation, difficultés dans les relations avec les femmes, fait de n'avoir pas été présent dans l'éducation de son enfant. *Mais si on tenait là des causes, ce serait terrible!* Si ces éléments agissaient vraiment à titre de *causes*, le Québec ne compterait plus les cas de telles agressions!

Quelqu'un comme Henripin, qui croit vraiment que les phénomènes humains ont des causes mesurables et assignables, n'en utilise pas moins toujours cette notion avec des guillemets, ce qui devrait constituer une règle générale. L'ensemble des épithètes auxquelles les auteurs ont recours pour contourner l'impensé — facteurs de risque, facteurs précipitants, propension à, etc. — devrait être un indice de l'inadéquation de cette notion avec les affaires humaines. Une vraie cause agit toujours dans le même sens et les mêmes causes devraient engendrer les mêmes conséquences. On ne peut assigner cette qualité à aucun événement humain. Ce n'est pas en provenance de ses causes qu'il faut chercher à comprendre un phénomène, mais en direction de sa signification. Toutes les corrélations imaginables ne peuvent servir qu'à enrichir la connaissance du phénomène afin de dégager sa signification.

Les militants

Une place particulière doit être accordée aux contributions de ceux dont la fidélité à la science est plus indirecte, parce qu'elle est assujettie à une cause: les militants. Un militant, c'est quelqu'un qui, après avoir longuement réfléchi à la première phrase de son article, choisit d'écrire ceci:

D'entrée en jeu, aborder la problématique de la «prostitution» dans une perspective féministe pose des défis. (Colette Parent, p. 393.)

Ou encore qui, en conclusion de son article, croit nécessaire d'affirmer ceci:

Nous croyons aussi que le chercheur ne peut se contenter d'«observer le bourreau», de mesurer les conséquences de ses interventions et de chercher des solutions pour le remplacer éventuellement par quelqu'un de plus humain. Il doit dénoncer les injustices, chercher des moyens de diminuer et même abolir les moyens répressifs pour gérer les problèmes sociaux et, à court terme, viser l'amélioration des conditions de détention, favoriser l'obtention et l'exercice des droits des personnes incarcérées et aider ces personnes qui sont en partie victimes du système. (Pierre Landreville et Danielle Laberge: «La prison, solution ou problème social?», p. 1079.)

Le message est clair. C'est un contrat de lecture en même temps qu'une mise à distance de la science. Les deux nous disent que leur première fidélité va à la cause, ce qui implique un certain rapport instrumental à la science. Ils se méfient de la science, qui ne saurait être neutre, et ils voient l'objectivité comme la disposition subjective que chacun devrait avoir à afficher ses couleurs. Cette position peut donner lieu à deux variantes extrêmes: soit qu'on utilise franchement la science dans la panoplie des moyens utiles à la cause, soit qu'on aboutit à l'identification de l'une avec l'autre puisque l'exigence d'honnêteté que comporte la science ne saurait mieux être servie que par l'honnêteté mise dans la défense d'une cause.

Les directeurs de publication ont par exemple confié l'entière responsabilité de traiter de la dimension juridique des problèmes sociaux à Pierre Landreville et Danielle Laberge, qui, comme Denise Lemieux, ont contribué deux fois à ce *Traité*. Avec un article sur la prison, d'où j'ai tiré la citation précédente. Et avec un article intitulé «La judiciarisation des problèmes sociaux». Au sortir de ces articles, on a l'impression qu'une seule des parties a été entendue.

Pour eux, il est clair que la criminalisation de certains problèmes sociaux, soit directement (p. ex., le cas de l'alcool au volant) ou

indirectement (p. ex., quand le système pénal hérite des malades mentaux désinstitutionnalisés), met en place un renforcement de la répression ou du contrôle social. Si on peut effectivement faire ce constat dans de nombreux cas, comme portrait global de la situation, c'est unilatéral, et donc en partie faux comme en partie vrai. La décriminalisation de l'avortement, «pour l'instant», comme ils l'écrivent, ne peut supporter ce verdict. La tendance à administrer les peines pour trafic de drogue à la manière de travailleurs sociaux (travaux communautaires, cure de désintoxication, etc.) ne va pas dans ce sens non plus. Le *no-fault* de la Régie de l'assurance-automobile du Québec non plus. La tendance de la société pour ce qui est du traitement des problèmes sociaux (comme en ce qui concerne le traitement des droits de la personne) n'est pas au renforcement de la répression. Pénalisation et dépenalisation vont ensemble et la vérité se trouve dans la prise en considération des deux.

La place de ce genre d'articles se trouve entièrement justifiée par la nature même de l'objet du *Traité*. Les problèmes sociaux aujourd'hui reconnus comme tels ont d'abord dû être légitimés (par de la propagande, par des combats, etc.) avant que la société entière s'en saisisse pour en faire *son* problème, au lieu de le laisser être à sa place comme problème des personnes touchées. Cela dit, si on ne peut reprocher à un article partial son côté franchement partial, on peut souligner le fait que la question peut toujours être prise d'un peu plus haut, serait-ce à la manière d'un Touraine. Surtout à un moment où il est de moins en moins certain que l'on rencontre, en mettant son désintérêt personnel et sa générosité au service d'une cause particulière, une idée de justice, d'égalité ou de liberté communes qui soit généralisable.

Le name dropping

Si la motivation attachée aux contributions magistrales est simplement de tout comprendre, celle qui s'associe au *name dropping* est de laisser entendre au lecteur ou à l'auditeur que celui qui écrit sait. Je dis à l'auditeur, car ce genre de discours foisonne dans les colloques. C'est un discours d'inclusion dans lequel domine la dimension expressive: se montrer soi-même comme faisant partie du groupe de ceux qui savent. Le critère d'inclusion: la maîtrise du discours propre à un domaine, à une problématique. Pratiquement, cela exige d'être en mesure de citer des noms, tâche pour laquelle, à la limite, il suffit d'avoir la liste des chercheurs subventionnés. La discussion ressemble à celle qui pourrait avoir lieu lors d'une réunion de comité, dans un organisme subventionnaire, où on doit vite faire le tour de «qui fait quoi». La réflexion est différée constamment, renvoyée qu'elle est dans des notes au bas des pages, c'est-à-dire que la responsabilité de comprendre et d'expliquer

est refilée à quelqu'un d'autre. Il semble d'ailleurs que l'auto-citation soit une variante du syndrome examiné, ou en tout cas un indice certain⁴.

Puisque l'idée, derrière le *name dropping*, c'est de ne rien expliquer tout en ayant l'air de le faire, les affirmations ont toujours un caractère fuyant, difficile à saisir. Quand on écrit que «la plupart des chercheurs s'entendent sur le fait que le suicide traduit la présence de failles majeures dans certains aspects du fonctionnement d'une société sans qu'on puisse pour autant mettre en cause la société dans son ensemble» (p. 767), on n'offre à saisir aucune idée sociologique la moindrement consistante dont on pourrait débattre! Simplement, on pose en sociologue!

L'article qui porte sur la violence familiale est l'exemple type de ce *name dropping* qui consiste en une simple relation de la recherche, sans problématisation de l'objet, ni éclairage épistémologique des courants relevés. Au total on n'apprend rien. Non seulement n'apprend-on rien, mais le discours est construit de telle sorte qu'il comporte sa propre annulation. Sémantiquement, chaque phrase, chaque paragraphe, chaque section se boucle sur sa propre annulation. Si une étude a montré cela, une autre a montré le contraire. Si je décèle une cause, elle est immédiatement qualifiée de non déterminante. Si je me prononce, c'est au conditionnel. Exercice périlleux puisqu'il s'agit en même temps d'affirmer sans jamais pouvoir être pris en défaut.

Analysons, pour illustrer mon propos, la section où l'auteur parle des causes de la violence. Notons que le sujet est important, cela dit sans aucune espèce d'ironie. Première phrase: «Il n'y a pas, présentement, de consensus sur les causes de la violence conjugale.» Admettons. Il est clair que l'auteur n'a pas l'intention d'élaborer lui-même une thèse sur la question, au prix de la polémique avec d'autres. Il regarde le champ de la recherche et nous dit que, *présentement*, il n'y a pas de consensus. C'est possible. Phrase suivante: «La diversité des explications est telle que Dutton parle d'un portrait byzantin et souvent contradictoire.» D'un strict point de vue informatif, cette phrase redouble la précédente. Elle lui permet de citer quelqu'un et, cela étant, de s'introduire parmi ceux qui savent. Comme lecteur, je sais qu'il a lu une étude qui en parle. Continuons. Sur le non consensus: «Plusieurs perspectives méthodologiques ont été adoptées» et «par ailleurs», on peut peut-être attribuer ces divergences aux «biais associés aux types de populations choisies dans les études». Ce qui est immédiatement nuancé par le fait que, «au-delà des aspects méthodologiques, les divergences

⁴ Un des auteurs dont je parle va même jusqu'à se citer lui-même 40 fois sur un nombre total de renvois de 55!

idéologiques ont profondément marqué le débat sur les causes de la violence conjugale» (entre parenthèses, le chapitre s'intitule violence *familiale*).

Notez que l'auteur n'a manifestement pas l'intention ni de lever l'absence de consensus ni de l'expliquer, ne serait-ce qu'en éclairant les raisons qui font que, *présentement*, il n'y a pas consensus. Pourtant, si je peux montrer que des méthodes différentes ont conduit à des conclusions différentes, en d'autres termes si je peux associer la partialité d'une conclusion à la partialité d'une méthode, ne suis-je pas en mesure de contribuer à lever l'absence de consensus?

Ensuite, ça dérape. Après être passé par un dédale de raisonnement qui n'est pas sans faire penser à l'émission télévisée *Le travail à la chaîne* (l'auteur ouvre quatre parenthèses pour n'en fermer qu'une seule!), on aboutit à une conclusion qui est un petit morceau d'anthologie d'un discours qui comporte sa propre annulation. Le passage est important puisqu'il concerne une théorie qui «essaie de tenir compte à la fois des facteurs sociaux et des facteurs individuels» dans l'explication de la violence conjugale, ce qui est assez global! Il écrit (p. 325):

O'Leary indique notamment [notez: il ne fait qu'*indiquer*, ce qui n'est pas très catégorique, et seulement *notamment*] «que l'observation de la violence parentale a clairement un effet, tant sur les hommes que sur les femmes». Il relève [notez encore: il *relève*, c'est-à-dire il commente ce qui se fait] qu'une étude basée sur des analyses multivariées indique que «cet effet paraît avoir une influence plus directe sur les hommes que sur les femmes». Une telle influence ne doit toutefois pas être comprise comme un déterminisme ou encore une condition *sine qua non* pour qu'il y ait agression, puisque plusieurs autres facteurs sont associés au comportement violent.

Sur les phénomènes qui auraient pu mener à la validation de la «théorie de l'apprentissage social»: rien. Bilan: une théorie censée expliquer quelque chose d'important, les causes de la violence familiale, en tenant compte d'à peu près tout (facteurs individuels et sociaux) qui se contente d'*indiquer notamment* quelque chose qu'on doit croire sur parole et encore qui ne semble pas jouer pareillement pour les hommes et pour les femmes et qui, en guise d'explication, ne doit pas être pris trop au sérieux puisque d'autres facteurs entrent en ligne de compte!

Très franchement, on se demande comment un tel article a pu se rendre au-delà du premier lecteur. Le problème, c'est que le genre de réflexion que je n'ai fait qu'illustrer *élude très consciemment et systématiquement* la raison d'être de la discussion scientifique: expliquer, comprendre, débattre, etc. Et tout cela sous le couvert d'une

bienveillante neutralité. Les relationnistes de la recherche, ces artisans du *name dropping*, font carrière sur un crédit emprunté à la légitimité de la science et aux crédits bien sonnants de la recherche subventionnée. Coupez-leur les crédits de recherche et ils retomberont dans une situation intenable: expliquer quelque chose à quelqu'un. Être des professeurs, quoi!

On a l'air d'un sauvage non rompu aux civilités de la discussion scientifique lorsqu'on écrit noir sur blanc que tel article est une défection de la raison d'être de la science. Et on a envie de laisser passer la chose qui en elle-même est sans intérêt. Mais on ne peut en dire autant de sa reconnaissance publique. Tout le problème est là. Le succès du *name dropping*, qui se mesure en audience à un colloque, en publications, en crédits de recherche, en nombre de citations des articles, etc., n'est possible que grâce à la complaisance généralisée. C'est cela qui n'est pas sans intérêt.

Les aliénés de la science

Beaucoup de phénomènes sont en «non-rapport» dans l'infinie virtualité des événements de la vie (et du cosmos), de telle sorte que s'il nous prenait la folle idée de tout mesurer, de mesurer tous les rapports de tout à tout, nous nous retrouverions avec un nombre incalculable d'*absences* de corrélations dont nous aurions vérifié la *présence*! La méthode scientifique me dira qu'une corrélation n'a pas été vérifiée, mais elle ne saurait me dire s'il y avait du sens, et quel sens il y avait, à tenter d'établir une corrélation entre deux phénomènes.

Quel sens y a-t-il à prouver la non-corrélation de phénomènes qu'aucune anticipation raisonnable ne permet, *a priori*, de réunir? À mesurer, par exemple, le rapport entre l'accessibilité perçue d'équipements culturels aussi variés que les arénas, les salles de cinéma, les musées, les «centres d'archives», les bibliothèques publiques, les salles de spectacles *et* le taux de fréquentation de chacun? C'est pourtant ce qu'entreprend un universitaire dans un article intitulé «Problèmes de participation aux ressources culturelles», non sans nous avoir averti qu'il faut postuler des conditions de déplacement sécuritaires, «car qui ira au musée s'il faut s'y rendre au risque de sa vie?»!

Le chercheur en question n'entend pas mesurer le rapport entre la perception de l'accessibilité des musées et leur fréquentation par les usagers, ce qui aurait du sens. Si on s'aperçoit que 75 % des gens qui ne fréquentent pas les musées les croient «inaccessibles» (trop snob, trop cher, etc.), on peut toujours les convaincre du contraire et modifier leur action en modifiant leur perception subjective. Ici, on suppose que cette

perception subjective est déterminante, et pour cela, on doit (hypothétiquement) rendre le goût-d'aller-au-musée équivalent à d'autres goûts. Mais il est impossible de faire comme l'auteur et de rendre semblable le goût d'aller au musée et le goût de fréquenter un centre de recherche!

Notre chercheur conclut pourtant à la non-vérification d'une corrélation qu'il était le seul à attendre, à savoir que «l'accessibilité d'un équipement est donc une condition nécessaire, certes, mais non suffisante pour expliquer la participation». La preuve, c'est que beaucoup de gens trouvent les centres de recherche accessibles sans y aller jamais! Croyant avoir accru le savoir universel sur la réalité, l'auteur a invalidé ses variables sans s'en apercevoir!

Croire qu'on se trouve en possession d'un quelconque savoir positif parce que l'on a vérifié l'absence d'une corrélation, cela témoigne de la perte du sens commun. Comment arrive-t-on à se poser une question pareille? Il faut penser que la science seule, en ses opérations, peut nous donner un monde fiable. Il faut être un aliéné de la science. En comparaison avec le *name dropping*, l'aliénation face à la science est franche comme un aveu. Il est même difficile d'y attribuer une origine motivationnelle, puisqu'elle manifeste un *état*, irrémédiable. C'est très sérieusement que ceux qui sont atteints de ce syndrome mesurent des choses dénuées de signification. On en éprouve presque de la compassion.

Conclusion

La première chose à dire de ce *Traité*, c'est que son existence se trouve justifiée du seul fait qu'il a permis d'accoucher de la problématique du social esquissée en introduction par Dumont et de l'idée de «fragmentation des problèmes sociaux» sur laquelle Langlois conclut l'ouvrage.

La deuxième chose, c'est qu'il n'atteint son but qu'indirectement. Peu d'articles prennent en charge, à partir de leur domaine propre, la problématique d'ensemble. Il n'y a pas de raison. Je veux dire: il n'y a pas de raison pour que la thèse défendue dans le macrocosme du bouquin ne se retrouve pas dans le microcosme des articles. Lisez la conclusion de Langlois et vous verrez. Il n'apprend pas beaucoup des diverses contributions. Il réussit à ficeler des extraits d'une majorité de contributions dans un commentaire unifié dont l'inspiration vient d'ailleurs (Becker, Spector et Kitsuse, Mills, Moscovici, etc.). Il a trouvé dans ces articles matière à réflexion. Ce n'est pas un problème, mais c'est significatif. La thèse de la «fragmentation des problèmes sociaux»

n'est défendue par personne, «dans le particulier». Elle vient après coup, on l'a vu, au prix de critiques importantes. Du point de vue de l'intention que ce *Traité* manifeste, ç'aurait dû être le point de départ. Ce qui aurait orienté les auteurs vers l'assomption personnelle d'une problématique d'ensemble. Mais on leur a demandé des articles sur des «thèmes».

Cette orientation se fût-elle manifestée que sa réalisation eût été problématique. C'est la troisième chose qu'il y a à dire de ce *Traité*. Lisez l'article de Dumont, cette fois, et vous verrez. Manifestement, Dumont et Langlois ont été incapables d'imposer à leurs «collaborateurs» une «ligne politique minimale», comme on disait quand j'étais au cégep, susceptible d'assurer à l'ouvrage une plus grande unité. Cette remarque ne concerne pas l'effort ou le projet, mais ceux à qui la réalisation fut confiée et la cohésion réelle de la «communauté» universitaire aujourd'hui.

Dans les années cinquante, le département de sociologie de l'Université Laval pouvait encore convoquer un colloque sur le Québec contemporain selon une démarche qui aujourd'hui peut paraître autoritaire:

Le choix du sujet *particulier de chacune* de ces communications fut établi d'après un plan d'ensemble élaboré durant l'année 1951-52 par une comité de professeurs de l'Université Laval⁵. (Je souligne.)

Après quoi on a soumis, avant le colloque, les textes commandés en bonne et due forme à un «spécialiste en l'invitant à une analyse critique⁶». Une telle façon de faire est sans doute impossible aujourd'hui. Qui s'y soumettrait? Cela remet en question la possibilité même de faire appel à la «communauté» universitaire, *at large*. Pour mener à terme un tel projet, il faudrait d'abord en convaincre plusieurs que l'idée sociologique de base de «production de la société» a du sens. C'est peine perdue.

Cela dit, si on laisse de côté les attentes évoquées pour envisager le livre tel qu'il est, on doit dire qu'une quarantaine d'articles au plus sur 56 valait la dépense. C'est la quatrième chose. Hormis les excellentes contributions dont j'ai parlé, il faut souligner l'article sur le sida (Michel Perreault) qui mérite au moins un commentaire. C'est un des

⁵ J.-C. Falardeau (dir.), *Essais sur le Québec contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1953, p. 16. Il s'agit des actes de ce colloque qui fut tenu en 1952. Soit dit en passant, l'ouvrage, d'une thématique très canadienne-française, publie des communications en français et en anglais.

⁶ *Ibid.*, p. 18.

rare articles dont l'auteur réfléchit sur la société globale à partir d'un domaine particulier. Dans cette catégorie, les articles sur les familles monoparentales (Renée B.-Dandurand) et sur l'euthanasie (David J. Roy). Plein de bons «états de la recherche», comme je l'ai déjà laissé entendre, qui permettent de ne pas désespérer de la communauté universitaire, nommée ici sans guillemets. En particulier, outre ceux dont j'ai parlé, les articles sur les «facteurs sociaux de la santé, de la maladie et de la mort» (Ginette Paquet), le sous-développement régional (Clermont Dugas), la fugue et la prostitution chez les mineurs (Léon Bernier et Jean Trépanier), l'analphabétisme (Jean-Pierre Proulx), l'intégration des immigrants (Julien Harvey), le chômage (Pierre Fortin) et les dilemmes de l'État-providence (Réjean Landry et Vincent Lemieux). Dans la même veine, les articles de praticiens, parmi lesquels je range les chercheurs en milieu institutionnel: articles sur l'alcoolisme (Michel Landry, Pierre Lamarche, Jean Boislard et Louise Nadeau), sur les mauvais traitements envers les enfants (Camil Bouchard, Marie-Chantal Gauthier, Raymond Massé [intervenant] et Marc Tourigny) et l'itinérance (Céline Mercier, Louise Fournier et Guylaine Racine).

En cinquième lieu, par défaut d'objet réel, la présence de certains articles s'avère très discutable. C'est le cas de celui sur la condition masculine où il est fait état de l'improbable «instinct paternel». De celui sur «les atteintes à la vie privée» où il est question d'un problème social «largement méconnu». Défaut d'objet aussi l'article sur les carences de l'habitation qui ne réussit à convaincre personne que ce problème n'est pas qu'un indice de la pauvreté, celui sur l'exclusion des personnes âgées, mais *pas* l'autre sur le vieillissement parce qu'il récuse le rangement dans la catégorie de pathologie sociale. Défaut d'objet aussi pour l'article sur les handicapés, malgré tout le respect que j'ai pour ses auteurs.

La sixième chose qui doit être dite à propos de ce *Traité*, c'est que certains articles n'auraient jamais dû franchir le cap de la première lecture en vertu de critères scientifiques standard. Ce ne fut pas le cas. Il semble bien que les directeurs, dans deux cas au moins, aient décidé de «doubler» de mauvais articles (sur la violence familiale et sur le développement régional) et qu'ils aient adopté comme ligne générale de se reprendre, critiquement, en conclusion.

Quoi qu'il en soit, aucun des articles suivants ne méritait l'*imprimatur* de l'IQRC. L'article sur le suicide: il devrait être interdit d'endomager un cas aussi classique dans l'histoire de la sociologie. Il est difficile de croire qu'on n'ait trouvé personne d'autre. L'article sur les régions («Régions et sous-développement économique: voies de solution»), totalement éclipsé, et sans doute doublé, par celui qui le précède sur le même sujet. Puis quatre articles qui méritent de figurer dans l'une

ou l'autre des deux dernières catégories de ma typologie: l'article sur «la délinquance des adolescents», celui intitulé «Violence et société», celui portant sur «la violence familiale», par défection de la raison d'être de la science, et celui sur les «problèmes de participation aux ressources culturelles», pour cause d'aliénation à la science. Ajoutons que le crayon rouge d'un réviseur accrédité par une autorité qui paraît avoir manqué aurait dû se manifester pour épurer le *Traité* de nombreuses paroles en l'air ou obliger certains auteurs à parler de ce qu'ils annoncent.

Enfin, bien que non intentionnellement, l'ouvrage se révèle aussi être une sorte de document historique en ce qu'il offre un excellent portrait de la «communauté» universitaire québécoise. Dans cette perspective, la comparaison avec des ouvrages analogues, notamment ceux qui ont été publiés dans les années cinquante et soixante, s'avérerait très instructive.

Daniel DAGENAI
Groupe interuniversitaire d'étude de la postmodernité
Université du Québec à Montréal